

# SEANCE DU 02/02/2021

Convocation du **26 janvier 2021**

Conseillers présents : 11 (DEISS Michelle, DEMANNE Thomas, HEINTZ Laurent, HILT Joelle, ISS Claire, KLEIN Alexis, KLEIN Pascal, MULLER Olivier, SAND Christophe, VOLLMER Jean-Philippe, WOYNAS Aurélie)

Conseillers excusés : 0

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020
3. Transparence sur les indemnités des élus
4. Rapport de la CLECT
5. Approbation du rapport annuel 2019 du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs
6. Approbation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service d'assainissement
7. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin : rapport d'activités 2019
8. Divers et communications

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire déclare la séance ouverte et fait procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur SAND Christophe, conseiller municipal, est désigné à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

### TRANSPARENCE SUR LES INDEMNITES DES ELUS

Le maire informe le conseil municipal :

Chaque année, les communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre doivent dorénavant établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au sein de leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées non seulement en leur sein, mais également au sein de tout syndicat ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie du CGCT (sociétés d'économie mixte ou sociétés publiques locales).

Toutes les sommes perçues par les élus au titre de leurs mandats doivent y être mentionnées (même si elles n'ont pas formellement l'intitulé « d'indemnités ») au titre d'un exercice. Le document doit ensuite être communiqué au conseil avant

Délibérations du Conseil Municipal de Rothbach du 2 février 2021

Les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Strasbourg

l'examen du budget pour l'exercice suivant. Il n'a pas à faire l'objet d'un vote.

Le maire présente ensuite un récapitulatif des indemnités perçues par les élus locaux de Rothbach au cours de l'exercice 2020 aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal prend connaissance et acte de ces montants.

**RAPPORT DE LA CLECT  
(COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES  
TRANSFEREES)**

Le maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) transmise par le président de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains suite à sa réunion du 30 novembre 2020.

Le rapport de la commission doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité des conseil municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal.

Après avoir entendu le compte rendu du maire,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu la loi 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment son article 52,

Vu l'arrêté préfectoral modificatif en date du 24 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu le rapport de la CLECT approuvé par les membres de la CLECT le 30 novembre 2020,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 14 décembre 2020,

Le conseil municipal de Rothbach, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve du rapport de la CLECT,
- Charge le maire de toutes les démarches liées à l'exécution de la présente délibération.

**APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019  
DU SYNDICAT DES EAUX D'OFFWILLER ET ENVIRONS**

Sur proposition du maire et après en avoir entendu le compte rendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable du SDEA transmis par le Président du Syndicat des Eaux d'Offwiller et Environs.

Ce dernier sera tenu à disposition du public.

## **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT**

Sur proposition du maire et après en avoir entendu le compte rendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement du SDEA transmis par le Président du Syndicat d'Assainissement d'Offwiller/Rothbach.

Ce dernier sera tenu à disposition du public.

## **CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU BAS-RHIN : RAPPORT D'ACTIVITES 2019**

Le maire présente le rapport d'activité 2019 du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin et en fait le compte rendu.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

## **DIVERS ET COMMUNICATIONS**

Le maire rend compte des dernières décisions prises dans le cadre de la gestion communale et dans celui de ses délégations et procède à diverses communications :

- Un courrier a été adressé par ES à la commune qui l'informe qu'elle a légalement la possibilité de revenir au régime rural d'électricité ou celle de demeurer dans le régime urbain. Le maire informe l'assemblée qu'il a décidé de conserver le régime urbain. En effet, en cas de retour au régime rural, la commune devrait alors assurer la maîtrise d'ouvrage du réseau de distribution d'électricité et d'en financer tous les travaux.
- La commission de sécurité effectuera le contrôle de la salle polyvalente le 9 février prochain. Plusieurs mesures ont été mises en œuvre pour assurer la conformité des locaux.
- La courroie de distribution du véhicule utilitaire de la commune doit être changée. L'assemblée est informée que le maire va valider un devis d'un montant total de 941,13 € pour réaliser cette réparation.
- Les avenants des contrats de fortage vont être signés avec la société Carrières Rauscher afin de régulariser la situation et percevoir les redevances dues à la commune. La finalisation des nouveaux contrats de fortage sera relancée avec les deux exploitants.
- Il est proposé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la création d'emplois saisonniers pour l'été 2021.
- Les travaux du périscolaire du RPI Offwiller-Rothbach seront plus onéreux que prévu initialement. Les élus sont informés que ce surcout devra être pris en compte dans l'élaboration du budget 2021.
- Les derniers chiffres du recensement de l'INSEE indiquent que la population légale de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 470 habitants.
- La contribution au SDIS pour l'exercice 2021 s'élèvera à 9 649,76 €
- Les travaux de la rue du Moulin sont reportés au printemps 2021 en raison des contraintes de la Collectivité Européenne d'Alsace et du SDEA.
- En partenariat avec la Ligue contre le Cancer, des espaces sans tabac vont être créés aux abords des écoles et de l'aire de jeux de la salle polyvalente. Un arrêté d'interdiction de fumer sera pris.
- Les gouttières de l'école élémentaire de la rue Creuse ont été nettoyées. Le maire remercie chaleureusement M. GUTBUB qui a réparé bénévolement un trou dans la toiture du préau.
- Des doctorants en archéologie de l'Université de Strasbourg, mènent depuis plusieurs années un programme de recherche sur les enceintes de hauteur du massif Vosgien. Dans ce cadre, ils souhaitent organiser cette année une

campagne de prospections sur l'enceinte du Scheibenberg, situé en forêt communale (cadastre section 000 25, parcelles 4 et 15, parcelles forestières 1 et 2). Ces prospections sont soumises à autorisation de la DRAC et à celle du propriétaire, en l'occurrence, la commune de Rothbach. Le conseil est informé que le maire va donner un avis favorable à cette demande.

- 2000 kg de sel de déneigement ont été achetés au tarif de 210 €/palette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par le maire.

Signature du secrétaire de séance : SAND Christophe  
ROTHBACH, le 02/02/2021